

LA CEREMONIE DE L'INSTALLATION DE M. L'ABBÉ NORRY. — La chrétienne population de Roubaix a fait, jeudi, une chaleureuse réception à son nouveau curé, M. l'abbé Norry, précédemment curé de Saint-François d'Assise, à Roubaix, nommé en remplacement de M. l'abbé Corset, appelé par l'autorité diocésaine à la direction de la souscription en faveur de la Faculté Catholique.

Reçu à l'entrée de la commune par M. René d'Heapel, maire, entouré de son conseil municipal, M. l'abbé Norry reçoit les souhaits de bienvenue de premier magistrat. Dans le cortège qui se rend à l'église, se trouvent un nombreux clergé, M. l'abbé Debussche, aumônier des œuvres sociales à Roubaix, le Conseil paroissial de Saint-François d'Assise.

A l'église, après la cérémonie rituelle, prend la parole : M. l'abbé Hallyack, vicaire, curé de N.-D. des Victoires à Marais, et le nouveau pasteur qui avait été saisi, au nom de M. Louis Desparthes, président du Conseil paroissial.

FÊTES DE LA PENTECOTE A l'occasion des Fêtes des Grands Magasins AU BON MARCHÉ

7, rue Nationale, LILLE seront ouverts exceptionnellement Dimanche matin 8 Mai.

LILLE Les grandes Fêtes mutualistes des 14, 15 et 16 mai 1921

UN GRAND BANQUET PRÉSIDÉ PAR M. DANIEL-VINCENT, MINISTRE DU TRAVAIL

L'une des principales attractions des fêtes roubaixiennes est la ville de Lille et le département du Nord organisent à l'occasion de la République, le 14 mai, une grande manifestation de 500 convives organisés par les Mutualistes et les Amis de la Mutualité, à M. Daniel-Vincent, ministre du Travail, député du Nord.

Ce banquet aura lieu dans le vaste hall du Palais d'été, Square Jussieu et Dutilleul, de 10 heures à 12 heures, à cette époque de l'année, sans responsabilité.

Le fait intéressant du Palais d'été revient à cette occasion sous la décoration maritime. Le club des Yacht, justement renommé, dirigé avec tant de science par le compositeur M. Julien Dupuis, se fera entendre pendant le banquet ainsi que M. Mouris, professeur basse de l'Opéra. Il y aura deux orchestres.

M. Daniel-Vincent sera entouré de autres ministres présents à Lille ce jour et de toutes les autorités constituées. Enfin, les dames seront en tenue de soirée, ce qui en rehaussera le charme.

Une note particulière de faire connaître à nos lecteurs roubaixiens que les inscriptions pour le banquet, closes le 10 heures à midi et de 3 heures à 5 heures, à la permanence du Comité, Bureau des Voyageurs, salle de la Société Industrielle, 110, rue de l'Espérance, Roubaix, seront arrêtées définitivement le 10 mai prochain.

L'EXPOSITION DES ŒUVRES SOCIALES.

On nous prie de faire connaître à nos lecteurs roubaixiens que les inscriptions pour le banquet, closes le 10 heures à midi et de 3 heures à 5 heures, à la permanence du Comité, Bureau des Voyageurs, salle de la Société Industrielle, 110, rue de l'Espérance, Roubaix, seront arrêtées définitivement le 10 mai prochain.

Des souhaits de bienvenue ont été présentés par M. Mothly, Olivier et Robez, A la sortie de la gare, un cortège d'hommes de la "Brabançonne" a été formé.

Les gâteaux de bienvenue déposés par les Vieux Combattants belges aux statues de la Déesse et du général Faidherbe.

Le gala, donné à l'hippodrome Lille au profit d'œuvres philanthropiques, obtient un succès mérité. Plusieurs artistes des Théâtres de la Monnaie et de l'Opéra, composaient un programme des plus réussis.

Le gala a été présidé par la présence de nombreuses autorités civiles et militaires.

Messieurs, avant de vous chasser Pour la ville... Pour le marché... Pour l'usine... Pour la classe... Pour les sports... Pour les fêtes.

PETITE CORRESPONDANCE

Adolphe. La consigne est de trouver un moyen de conciliation. Mais, à défaut, les juges ont le droit de condamner. — G.D. — Il y a eu un droit. — G.D. — Oui, jusqu'à un certain point. Mais un acte respectueux, quel qu'il soit, n'est pas un acte de désobéissance.

La procession du Saint-Sang, à Bruges, aura lieu le 9 mai. Propriétaire anonyme n° 17. — Oui, à moins qu'une nouvelle loi ne vienne permettre de donner de nouveaux détails.

Un habitant qui veut faire distinction la fête de Jeanne d'Arc. — L'habit, c'est une fête nationale et patriotique. — J.V. — Les passeports sont individuels. — J.V. — Les passeports sont individuels. — J.V. — Les passeports sont individuels.

Vous pouvez donner votre Pensionnaire d'usage que vous pouvez augmenter si vous voulez. — J.V. — Vous pouvez donner votre Pensionnaire d'usage que vous pouvez augmenter si vous voulez.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

CHOCOLATIER BLANC

NOUVELLES RELIGIEUSES LES PREMIERES COMMUNIONS

Paroisse Saint-Martin. — A la messe de 7 h., célébrée par M. le chanoine Casteau, doyen de la paroisse, a eu lieu la cérémonie de la première communion pour les enfants de la paroisse.

Paroisse Saint-Martin. — A la messe de 7 h., célébrée par M. le chanoine Casteau, doyen de la paroisse, a eu lieu la cérémonie de la première communion pour les enfants de la paroisse.

Paroisse Saint-Martin. — A la messe de 7 h., célébrée par M. le chanoine Casteau, doyen de la paroisse, a eu lieu la cérémonie de la première communion pour les enfants de la paroisse.

Paroisse Saint-Martin. — A la messe de 7 h., célébrée par M. le chanoine Casteau, doyen de la paroisse, a eu lieu la cérémonie de la première communion pour les enfants de la paroisse.

Paroisse Saint-Martin. — A la messe de 7 h., célébrée par M. le chanoine Casteau, doyen de la paroisse, a eu lieu la cérémonie de la première communion pour les enfants de la paroisse.

Paroisse Saint-Martin. — A la messe de 7 h., célébrée par M. le chanoine Casteau, doyen de la paroisse, a eu lieu la cérémonie de la première communion pour les enfants de la paroisse.

Paroisse Saint-Martin. — A la messe de 7 h., célébrée par M. le chanoine Casteau, doyen de la paroisse, a eu lieu la cérémonie de la première communion pour les enfants de la paroisse.

Paroisse Saint-Martin. — A la messe de 7 h., célébrée par M. le chanoine Casteau, doyen de la paroisse, a eu lieu la cérémonie de la première communion pour les enfants de la paroisse.

Paroisse Saint-Martin. — A la messe de 7 h., célébrée par M. le chanoine Casteau, doyen de la paroisse, a eu lieu la cérémonie de la première communion pour les enfants de la paroisse.

Paroisse Saint-Martin. — A la messe de 7 h., célébrée par M. le chanoine Casteau, doyen de la paroisse, a eu lieu la cérémonie de la première communion pour les enfants de la paroisse.

Paroisse Saint-Martin. — A la messe de 7 h., célébrée par M. le chanoine Casteau, doyen de la paroisse, a eu lieu la cérémonie de la première communion pour les enfants de la paroisse.

Paroisse Saint-Martin. — A la messe de 7 h., célébrée par M. le chanoine Casteau, doyen de la paroisse, a eu lieu la cérémonie de la première communion pour les enfants de la paroisse.

Paroisse Saint-Martin. — A la messe de 7 h., célébrée par M. le chanoine Casteau, doyen de la paroisse, a eu lieu la cérémonie de la première communion pour les enfants de la paroisse.

Paroisse Saint-Martin. — A la messe de 7 h., célébrée par M. le chanoine Casteau, doyen de la paroisse, a eu lieu la cérémonie de la première communion pour les enfants de la paroisse.

Paroisse Saint-Martin. — A la messe de 7 h., célébrée par M. le chanoine Casteau, doyen de la paroisse, a eu lieu la cérémonie de la première communion pour les enfants de la paroisse.

SITUATIONS

Les Jeunes Gens, les Jeunes Filles et Adultes qui se destinent aux affaires : Commerce, Industrie, Banque, s'y feront rapidement de belles situations s'ils sont munis de connaissances pratiques indispensables.

Langues, Sténographie, Droit, Commerce, Comptabilité, Publicité, Administration, etc. Ils acquerront un bref délai et à peu de frais en suivant les Leçons par Correspondance de l'École Lyrique, 53, rue de Lille, Paris 1er, 19,615 emplois offerts aux élèves en 1920.

Envoi gratuit brochure SITUATIONS. Classe préparatoire, Préparation aux Brevets (élémentaire et supérieur), aux Baccalauréats et aux Concours administratifs. Programme à envoyer gratuitement.

Concerts et Spectacles

ROUBAIX. — Casino-Palais. — « La Périole ». — « La Barbe de Séville ». — On joue sur « La Périole » et c'est dommage, car cette opérette, dans la formule à sans doute vieillie, continue à nous agréer et à nous divertir.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

LA VIE SPORTIVE

ATHLETISME L'INTERREGIONAL BESSONNEAU Hier se sont disputées, sur le terrain du R.C.R., au Parc Jean-Dubruel, les épreuves interrégionales Bessonnoises, qui groupaient les athlètes sélectionnés par les épreuves régionales disputées le dimanche précédent, dans le Nord, la Picardie, la Haute-Normandie, etc. Ils se sont affrontés sur un bref délai et à peu de frais en suivant les Leçons par Correspondance de l'École Lyrique, 53, rue de Lille, Paris 1er, 19,615 emplois offerts aux élèves en 1920.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

LES COURSES DE LILLE

Quatrième réunion : Jeudi, 26 mai 1921. Beaucoup de monde aux courses, malgré le temps incertain. Les belles épreuves très disputées, en particulier le steeple-chase, ont été très intéressantes. La 1ère Division a été particulièrement remarquable.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

ÉTATS-CIVILS

ROUBAIX. — Noces de 3 mai. — Yvonne Desruyffelaer, avenue Julien-Lagache, et Berthe Letourneur, rue de la République, 98 bis. — Maurice Delbecq, rue de la République, 98 bis, et Suzanne Talpigner, avenue Julien-Lagache, 98 bis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis. — J.V. — Le rôle de Figeac revenait à M. Loriaux, qui a demandé son sursis.

</